

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
Affectation du résultat
2022 du budget principal
de la Ville

Date de la
convocation
du Conseil municipal

31 mars 2023

Service financier :
Jmb/dd/ma - 2023.031

SG-2023/04-03

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

23/05/2023

Par déléguation du Maire,
La DAS,

C. CORBIER

REPUBLICAINE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230412-2023-04-03D-DE
Date de réception : 22/05/2023
Date de réception en préfecture : 22/05/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE du mois de AVRIL à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 31 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. TRAPATEAU, M. LOUDIERE, Mmes POMMIER MERABTI, SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VIGNY à M. DETAMANTI, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mmes HENRI à M. MORIN, M. YOUNSSI à Mme QUERITE, M. SIADOUA à Mme LUCAS,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 50

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;

Constatant que le CFU 2022, du budget principal de la ville de Vernouillet, présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	VIREMENT A LA SI En 2022 -1068	RESULTAT DE CFU 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 355 688,71		3 374 690,35	D R 2 076 137,12 0,00	-2 076 137,12	-57 035,48
FONCT	2 587 459,87	2 424 398,47	2 474 129,26			2 637 190,66

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		2 037 190,66 C
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI	57 035,48 C
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		2 562 984,52 C
Affectation à l'exécédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	REC SF	17 190,66 C
Ligne 001= 2 019 101,64 C DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif		
Total affecté au c/ 1068 :		2 620 000,00 C
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

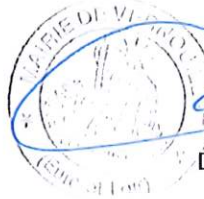
Après avoir délibéré,
Approuve à la majorité des voix, moins 3 abstentions,

Et ont signé les membres présents,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.